

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-CD214

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, rapporteure Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

### ARTICLE 27

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                                                       | +          | -          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Infrastructures et services de transports                                                                                        | 0          | 0          |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture                                                                                         | 0          | 0          |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                                                    | 0          | 0          |
| Expertise, information géographique et météorologie                                                                              | 0          | 0          |
| Prévention des risques                                                                                                           | 0          | 0          |
| Énergie, climat et après-mines                                                                                                   | 0          | 0          |
| Service public de l'énergie                                                                                                      | 0          | 72 000 000 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables                                   | 0          | 0          |
| Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)                                                        | 0          | 0          |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                                                            | 0          | 0          |
| (nouveau) Renforcement des participations de l'Etat face à la crise énergétique et la crise climatique ( <i>ligne nouvelle</i> ) | 72 000 000 | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                                                    | 72 000 000 | 72 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                                                     | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement vise à créer un véritable pôle public de l'énergie par la nationalisation de TotalEnergies renouvelables.

Ce pôle public serait seul à même de garantir la maîtrise démocratique du secteur de l'énergie et de réaliser la planification du développement des énergies renouvelables (EnR), avec l'objectif d'un mix énergétique composé de 100% d'EnR.

Le développement des EnR est aujourd'hui le fait essentiel de porteurs de projets privés dont TotalEnergies renouvelables, ce qui peut conduire à des phénomènes de concentrations de projets dans certains territoires mais aussi à un manque de concertation avec le public. Ces éléments concourent à une faible appropriation locale des énergies renouvelables qui entrave la massification de leur déploiement.

Cet amendement propose donc de créer un programme budgétaire “Renforcement des participations de l’Etat face à la crise énergétique et la crise climatique”. Pour inciter le gouvernement à apporter les crédits nécessaires à la nationalisation de TotalEnergies renouvelables, le nouveau programme est crédité de 72 millions d’euros en crédits de paiement et autorisations d’engagement en transférant ces mêmes sommes depuis l’action 13 “Soutien aux effacements de consommation” du programme 345 “Service public de l’énergie”. "